

Commune de TRESSAN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Date de la convocation : 01/09/2022

Président de séance : le Maire, JAUDON Daniel

Présents : Madame MOYANO Sylvie, Monsieur GOMEZ David, Monsieur BUENO Damien, Monsieur GARCIA Pierre, Monsieur GILLE Grégory, Madame MILLOT Isabelle,

Absents représentés :

Madame ASTIER Valérie représentée par Monsieur JAUDON Daniel

Monsieur JOURDAN Luc représenté par Monsieur GOMEZ David

Absents excusés : Monsieur VIDALLER Benjamin

Absents : Madame CORBIERE Isabelle, Monsieur ESPIC Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : Madame MOYANO Sylvie

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 04/07/2022.

Décision N° 2022-09-01 prise par délégation du conseil municipal.

CONCLUSION D'UN MARCHÉ SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE - Aménagement des abords du Château

Article 1^{er} : Un marché est conclu avec chacune des entreprises suivantes :

LOT 1 – Démolitions/Maçonnerie/Terrassement/Pavages de sols/Ouvrages divers

- A l'entreprise MUZZARELLI – 150 608.63 € HT.
LOT 3 – Serrurerie
- A l'entreprise MELLADO – 21 10 775.00 € HT.
LOT 4 – Réseaux secs et éclairage
- A l'entreprise SARL Michel MEILLAN – 12 501.61 € H.T.
LOT 5 – Espaces verts
- A l'entreprise SERPE – 6 027.25 € H.T.

Le lot N° 2 n'a pas été attribué.

Ordre du jour

2022-28

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers - année 2021 – Syndicat Centre Hérault

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport consultable par le public sur le site du Syndicat Centre HLT.

2022-29

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de Police Municipale de Vendémian et de son équipement aux communes de Bélarga, Campagnan et Tressan

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de mise à disposition d'un agent de Police Municipale de Vendémian et de son équipement aux communes de Bélarga, Campagnan et Tressan.

2022-30

Objet : Répartition des charges scolaires 2020-2021 avec la commune de Bélarga

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la répartition des charges scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 et a approuvé le versement de la somme de 9 486.62 € à la commune de Bélarga

2022-31

Objet : Répartition des charges scolaires 2021-2022 avec la commune de Bélarga

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la répartition des charges scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 et a approuvé le versement de la somme de 2 752.36 € à la commune de Bélarga.

Cantine/Garderie

Le bilan financier du service cantine/garderie de l'année scolaire 2021/2022 présente un déficit d'un montant de 24 835.02 €.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 08/09/2022

Le Maire,
Daniel JAUDON

